

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 95 (1944)
Heft: 2

Rubrik: Affaires de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fut sa devise. Toute sa vie durant, il sut voir de haut les choses dont il eut à s'occuper.

Ses études et ses débuts dans la pratique forestière eurent lieu dans cette ambiance dérivant de l'application de la coupe rase et de la création de peuplements purs d'épicéa. Il ne tarda pas à s'orienter dans une autre direction, en adoptant comme idéal la coupe jardinatoire et en attachant beaucoup d'importance aux soins à donner aux peuplements. C'est grâce à l'application de ses principes cultureux que l'on peut admirer aujourd'hui, dans les forêts dont il eut à s'occuper, des peuplements qui, malgré de fréquents graves dégâts par le vent, sont de belle venue, et aussi de nombreuses places hébergeant un magnifique recrû naturel. A lui également que revient le mérite d'avoir su conserver le chêne comme essence principale de nombreux peuplements.

Durant ses dernières années, *Hans Landolt* eut la satisfaction de pouvoir constater que son essence de prédilection, le chêne, retrouvait plus de faveur dans les cercles forestiers, d'une façon toute générale. Büren devint le lieu de pèlerinage de beaucoup d'amis de la chênaie. Et la reconnaissance si méritée du beau travail, modestement accompli par Hans Landolt, se manifesta enfin dans les rangs de ses confrères. Dans la région en cause, une bonne partie de la population se rendit aussi compte de la part de reconnaissance qu'elle devait aux mérites du vieil inspecteur forestier qui sut remplir sa tâche avec une si haute distinction.

Le souvenir de Hans Landolt restera vivant à Büren et dans les communes voisines, aussi longtemps que les questions forestières conserveront leur importance et que le chêne continuera à être cultivé dans leurs forêts.

Hans Leibundgut.

(Tr.)

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Extraits du procès-verbal des séances du comité permanent

Séance du 28 décembre 1943, à Glaris

1° Sont admis comme *nouveaux sociétaires* : MM. les ingénieurs forestiers *Jürg Hartmann*, à Coire, et *Alfred Huber*, à Schaffhouse.

2° *Décès*. Est décédé, le 22 septembre 1943, notre sociétaire M. *Hans-Jacob Landolt*, ancien inspecteur forestier à Büren a. A.

Démission de sociétaires. Ont démissionné : MM. *Alberto Forni*, inspecteur forestier à Lugano, et *Emile Graff*, ancien inspecteur forestier, à Lausanne.

3° *Réunion annuelle en 1944*. Le chef du Département de l'économie publique de St-Gall adresse ses remerciements à la S. F. S., à l'occasion du choix de la ville de St-Gall pour la réunion annuelle en 1944. Celle-ci aura lieu du dimanche 27 au mardi 29 août. A l'as-

semblée générale, on aura l'occasion d'entendre les deux conférences suivantes : de M. le professeur *Ernest Gäumann* : « Les problèmes de l'immunité chez les plantes »; et de M. le professeur *Walo Koch* : « Les associations forestières naturelles (Waldgesellschaften) dans les boisés du Nord-Est de la Suisse ».

4° Une discussion aura lieu prochainement, avec l'expert juridique choisi par notre Société, au sujet de la mise sur pied des bases constitutionnelles relatives à la revision de la loi forestière actuelle. Seront invités à y prendre part : l'Inspection fédérale des forêts et la commission de rédaction chargée d'étudier le projet d'une loi forestière nouvelle.

5° Autres objets prévus à l'ordre du jour de l'assemblée générale : Association suisse du plan national d'aménagement; adaptation des honoraires des rédacteurs de nos deux périodiques au renchérissement général; deuxième édition du livre : le principe du jardinage (Das Plenterprinzip), de l'inspecteur forestier d'arrondissement *Ammon*, etc.

Sarnen, le 3 janvier 1944.

Le secrétaire : *Omlin*.

COMMUNICATIONS

Développement des recherches forestières

En temps de guerre comme en temps de paix, le bois joue un rôle important dans notre économie nationale. Mais, pour qu'il rende au pays le maximum de services, il faut que sa production et son utilisation se conforment à ses particularités. Aussi est-il urgent de développer la recherche scientifique dans ce domaine.

La conférence des chefs des départements cantonaux des forêts, qui a siégé dernièrement à Berne sous la présidence de M. *Frey*, conseiller d'Etat à Lucerne et en présence de M. le conseiller fédéral *Etter*, s'est occupée de ce problème, et en particulier de la mobilisation des moyens financiers nécessaires. M. *Petitmermet*, inspecteur général des forêts, rapporta sur les travaux préparatoires entrepris par le Département fédéral de l'intérieur. Il fit remarquer entre autres que, dans la plupart des domaines, les recherches scientifiques sont soutenues efficacement par l'économie privée, en particulier par l'industrie, et que, dans le cas du bois, la participation des propriétaires de forêts paraît indiquée. C'est dans cette direction qu'on cherche actuellement une solution. Il importe tout d'abord de créer les bases légales permettant d'organiser cette participation.

Questions en marge des défrichements de forêts

En juin 1942, une ordonnance du Département fédéral de l'intérieur fixa à 12.000 ha. la surface des forêts à défricher. En octobre suivirent